



# ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

**LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NORMANDIE,  
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE NORMANDIE,  
CHANCELIERÈRE DES UNIVERSITÉS**

VU le décret n° 2005-1376 du 03 novembre 2005 instituant le Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé ;  
VU l'arrêté du 26 janvier 2006 instituant les modalités de formations des Éducateurs Techniques Spécialisés ;  
VU l'arrêté du 18 mai 2009 relatif au Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé ;  
VU l'arrêté du 22 août 2018 relatif au Diplôme d'Éducateur Technique Spécialisé ;  
VU la liste d'admission établie par le président de jury le 7 juillet 2023

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Sont déclarés admis à la session 2023 du Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé les candidats dont les noms suivent :

AFA Gwenola  
CHAMPIGNON Sébastien  
CORREA Cécilia  
DENNINGER Pauline  
DUCHESNE Camille  
DUVAL Elodie  
EVENOU Flavie  
GOST Clément  
LEVY Gallien  
MAHIEU Jennifer  
MIANNAY Arthur  
SEGOLINI Chiarra  
THIEBOT Cyanne

**ARTICLE 2** : Le Secrétaire Général de l'Académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 7 juillet 2023

Signé la rectrice  
chancelière des universités

Christine GAVINI